



PROTOCOLE ELEMENTAIRE DE MISE EN SURETE (PeMS)

**Halte-Garderie « Espace Voltania »
1, Place du Petit Maure
79110 Chef Boutonne**

Plan à mettre en œuvre sur ordre « du maire ou du président », ou de la préfecture

Table des matières

I. INTRODUCTION – CADRE REGLEMENTAIRE

II. LA STRUCTURE.....

A. LOCALISATION

B. LES HORAIRES DE FONCTIONNEMENT DE LA STRUCTURE.....

III. ANALYSE DES RISQUES MAJEURS.....

IV. PROCEDURES : CONDUITES A TENIR

A. RISQUES NECESSITANT L'INTERVENTION DES SECOURS

B. RISQUES NECESSITANT L'INTERVENTION DES AUTORITES

V. LEVER L'ALERTE.....

VI. EFFECTIFS

VII. EXERCICE DE SIMULATION

A. L'EVACUATION ET LE CONFINEMENT

VIII. PLAN D'EVACUATION ET DE MISE EN SURETE

I. INTRODUCTION - CADRE REGLEMENTAIRE

Trois semaines après l'instruction du 29 juillet relative aux mesures de sécurité dans les écoles et les établissements scolaires à la rentrée 2016, le ministère des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes publie à son tour une circulaire, en date du 17 août, relative à la préparation aux situations d'urgence particulière pouvant toucher la sécurité des établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) ou des établissements relevant de la protection de l'enfance.

- PPMS c'est quoi ?

Le plan particulier de mise en sûreté (PPMS) constitue la meilleure réponse permettant de faire face à un accident majeur, un attentat ou une intrusion, et d'en limiter les conséquences en attendant l'arrivée des secours. Le PPMS est un document distinct des dispositions liées aux risques d'incendie.

Les deux textes - et les deux contextes - sont toutefois assez différents. Alors que la circulaire de l'éducation nationale vise avant tout à conforter le dispositif des plans particuliers de mise en sûreté face aux risques majeurs (PPMS) - initié en novembre 2015 -, la circulaire signée de Laurence Rossignol correspond plutôt à la mise en place d'un dispositif propre à la petite enfance et à la protection de l'enfance. Un dispositif quelque peu allégé par rapport à celui de l'éducation nationale.

Il n'est pas prévu, par exemple, d'étendre le PPMS aux EAJE et aux établissements de l'aide sociale à l'enfance (ASE). En revanche, les responsables de ces structures doivent se préparer à d'éventuelles situations d'urgence, en élaborant un "protocole écrit de mise en sûreté". Celui-ci doit faire l'objet d'au moins « un exercice annuel spécifique permettant de tester et de valider le dispositif ».

La circulaire rappelle les responsabilités de chaque acteur dans la préparation aux situations d'urgence particulière pouvant toucher la sécurité des établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) ou établissement relevant de la protection de l'enfance, quel que soit leur statut.

II. LA STRUCTURE

A. LOCALISATION

Halte-Garderie « Espace Voltania »
1, Place du Petit Maure
79110 Chef Boutonne

B. LES HORAIRES DE FONCTIONNEMENT DE LA STRUCTURE

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Halte-garderie : 8h00 - 18h00	Fermé	Laep : Présence de personnel de 9h à 12h Fermé public Présence du personnel	Halte-garderie : 8h00 - 18h00	Fermé	Fermé	Fermé

Fermetures annuelles :

1. 2^{ème} semaine des vacances de février
2. 2^{ème} semaine des vacances d'avril
3. 3 semaines au mois d'août
4. 2^{ème} semaine des vacances de la Toussaints
5. 1^{er} semaine des vacances de Noël

Tous les jours fériés, auxquels il faut ajouter une journée pédagogique.

III. ANALYSE DES RISQUES MAJEURS

Définitions

- **Accidents majeurs** : Ce sont des événements d'origine naturelle ou technologique susceptible de causer de très graves dommages à un très grand nombre de personnes, aux biens ou à l'environnement. Nous avons identifié quatre risques majeurs sur notre territoire.

Evènement climatique (Tempête...)	Secousse sismique	Inondation	Rupture de barrage	Mouvement de terrain, risque minier	Transport de matières dangereuses Industriel
X	X	X			X

- **Tempête** : Une tempête est un phénomène météorologique violent caractérisé par des vents rapides et des précipitations intenses. Elle peut être accompagnée d'orages, donnant des éclairs et du tonnerre, ainsi que de la grêle et des tornades. Une tempête peut créer de très gros dégâts matériels et humains.
- **Secousse sismique** : Communément appelé séisme ou tremblement de terre, c'est une secousse venue du sol résultant de la libération brusque d'énergie par le mouvement de plaques tectoniques. Il se produit de très nombreux séismes tous les jours mais la plupart ne sont pas ressentis par les humains. Environ cent mille séismes sont enregistrés chaque année sur la planète. Le dernier en date dans le secteur date du 12/02/18 avec une magnitude de 4.6 sur l'échelle de Richter.
- **Inondation** : C'est une submersion temporaire naturelle ou artificielle d'un espace par de l'eau. Ce terme est utilisé en cas de débordement d'un cours d'eau (Crue) ou un remontée de nappe phréatique.
- **Risque industriel et l'accident de transport de matière dangereuse** : C'est un évènement accidentel se produisant sur un site industriel ou sur la route mettant en jeu des produits et/ou des procédés dangereux et entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les riverains, les biens et l'environnement. Ses principales caractéristiques sont les incendies, les explosions et la dispersion de substances toxiques dans l'air.

- **Intrusion** : L'intrusion est le fait pour une personne ou un objet de pénétrer, dans un espace défini où sa présence n'est pas souhaitée. La notion d'intrusion suppose qu'il existe une volonté de réserver l'accès à des personnes désignées. L'intrusion est constatée dès le franchissement de la limite entre l'extérieur et l'intérieur même si cette limite n'est que symbolique.
 - **Attentat** : C'est une action destinée à nuire aux biens ou à la vie d'autrui par conviction (politique, religieuse, etc...)
- ➔ Il est important de dissocier les intrusions/attentats visant directement la structure et ceux qui se déroulent à proximité.

IV. PROCEDURES : CONDUITES A TENIR

A. RISQUES NECESSITANT L'INTERVENTION DES SECOURS

Evènement climatique : Tempête	
Alerter Signal	Cloche rouge 
Procédure	Si les délais sont suffisants : Evacuation préventive possible ⇒ Contacter les familles et le supérieur hiérarchique Si les délais sont insuffisants : - Rejoindre des bâtiments en dur (cantine, WC cantine ou écoles) - Rentrer les objets susceptibles de s'envoler (chaises, tables, jeux extérieurs, etc...) - Fermer les portes et les volets - Renforcer si possible les vitres avec du ruban adhésif - S'éloigner des façades et des vitres sous le vent - Limiter les déplacements - Informer et s'informer de la situation
Contacts	→ Secours 18 - 112 → Supérieurs hiérarchique : 06-99-50-70-44 / 05-49-07-40-76 → Familles si possible

Secousse sismique	
Alerter Signal	Cloche rouge 
Procédure	Pendant les secousses : - Rassembler tout le monde près d'un mur, ou sous des meubles solides : enfants sous la cabane intérieure, des tables ; adultes bureau ou autre mobilier - S'éloigner des fenêtres - En extérieur : s'éloigner des bâtiments, des fils électriques Après les secousses : - Couper ventilation, chauffage, gaz et électricité - Evacuer vers un lieu sûr - Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé - Informer et s'informer de la situation
Contacts	→ Secours 18 - 112 → Supérieurs hiérarchique : 06-99-50-70-44 / 05-49-07-40-76 → Familles si possible

Inondation	
Alerter Signal	Cloche rouge 
Procédure	<u>Si les délais sont suffisants :</u> Evacuation préventive possible ⇒ Contacter les familles et le supérieur hiérarchique <u>Si les délais sont insuffisants :</u> - Rejoindre des zones plus en hauteur (étage, colline, points hauts...) - Ne pas se déplacer à pied ou en véhicule dans une zone inondée <u>Dans tous les cas :</u> - Couper ventilation, chauffage, gaz et électricité - Fermer portes, fenêtres et aération - Mettre en hauteur le matériel fragile - Informer et s'informer de la situation
Contacts	→ Secours 18 - 112 → Supérieur hiérarchique : 06-99-50-70-44 / 05-49-07-40-76 → Familles si possible

Accident Industriel / Transport de matière dangereuse

Alerter Signal	Cloche rouge 
Procédure	<u>Explosion :</u> - Evacuer tout le monde dans le calme vers les lieux de mise en sûreté externes en évitant les zones fortement endommagées - Couper ventilation, chauffage, gaz et électricité <u>Nuage toxique :</u> - Fermer les portes, fenêtres et toutes ouverture vers l'extérieur - Calfeutrer les ouvertures et les aérations, éteindre chauffage ou clim - Regrouper tout le monde dans un lieu de confinement - Éviter toute flamme ou étincelle - Informer et s'informer de la situation <u>?</u> En extérieur : S'éloigner si possible perpendiculairement à la direction du vent et rejoindre le bâtiment le plus proche <u>Explosion suivie d'un nuage toxique :</u> - Regrouper tout le monde à l'abri dans les zones de confinement, ces zones doivent être éloignées des fenêtres et baies vitrées - Couper ventilation, chauffage, gaz et électricité <u>Dans tous les cas :</u> - Evacuation effectuée par les autorités ou les secours
Contacts	→ Secours 18 - 112 → Supérieurs hiérarchique : 06-99-50-70-44 / 05-49-07-40-76 → Familles si possible

B. RISQUES NECESSITANT L'INTERVENTION DES AUTORITES

Attentat / Intrusion Visant directement la structure	
Alerter Signal	Sonore (sifflet)
Procédure	<u>Prévention :</u> - S'assurer régulièrement du bon fonctionnement du matériel de sécurité (portes, volets etc...) - Alerter dans les plus brefs délais le service Patrimoine en cas de dysfonctionnement constaté <u>Dès que l'on constate l'intrusion :</u> - Verrouiller les portes - Fermer les volets (si possible) - Regrouper tout le monde dans un lieu de confinement n'ayant pas d'accès vers l'extérieur - Regrouper les enfants qui ne marchent pas dans un lit à roulette pour faciliter leur transport - Barricader la porte avec du mobiliers (table, banc, meubles lourds...) - Eteindre la lumière et essayer de faire le silence - Ne pas paniquer et essayer de rassurer les enfants - Informer et s'informer de la situation si possible - Attendre les instructions données par les autorités <u>Une fois la situation revenue au calme :</u> - Rassurer les enfants, les familles - Prise en charge du personnel par une cellule psychologique
Contacts	→ Autorités 17 - 112 → Supérieur hiérarchique : 06-99-50-70-44 / 05-49-07-40-76

Attentat / Intrusion Se déroulant à proximité mais ne visant pas la structure	
Alerter Signal	Sonore (sifflet)
Procédure	Prévention : - S'assurer régulièrement du bon fonctionnement du matériel de sécurité (portes, volets etc...) - Alerter dans les plus brefs délais le service Patrimoine en cas de dysfonctionnement constaté Dès que l'on constate l'intrusion : - Verrouiller les portes et fermer les volets - Diriger tout le monde dans un lieu de confinement n'ayant pas d'accès vers l'extérieur - Regrouper les enfants qui ne marchent pas dans un lit à roulette pour faciliter leur transport - Vérifier les effectifs (enfants et personnels) - S'informer de la situation pour décider de la conduite à tenir et appeler les secours ⇒ Evacuation : Par les autorités / Par les familles ⇒ Confinement : - Barricader la porte avec du mobiliers (Table, banc, meubles lourds...) - Eteindre la lumière et essayer de faire le silence - Ne pas paniquer et rassurer les enfants - Attendre les instructions données par les autorités
Contacts	→ Autorités 17-112 → Supérieurs hiérarchique : 06-99-50-70-44 / 05-49-07-40-76

Contacts

Numéros		Numéros		Radios / Médias	
Secours	18	Supérieur hiérarchique	06-99-50-70-44 05-49-07-40-76	France Info	105.5 Mhz
Autorités	17	Chef de service	06-70-61-40-83	France Inter	99.4 Mhz
N° d'appel d'urgence	112			France Bleu	101 Mhz
				TV	BFM tv CNEWS

V. LEVER L'ALERTE

L'alerte doit être levé par les autorités ou les services de secours.

- Soit en direct
- Soit par l'intermédiaire de médias (radio par exemple)

VI. EFFECTIFS (personnel et usagers)

- 1 Educatrice de jeunes enfants et directrice de la structure
- 1 Educatrice de jeunes enfants et directrice adjointe
- 1 Auxiliaire de puériculture
- 1 personne titulaire du CAP Petite Enfance
- (1 agent extérieur pour de l'aide au repas selon les besoins du service)
- 1 ou (2) agent(s) d'entretien

Les usagers de la structure sont des familles résidant principalement sur la Communauté de Communes Mellois en Poitou et ayant un besoin de mode d'accueil pour leur enfant.

Les enfants accueillis ont entre 2 mois et demi et 4 ans.

La halte-garderie est agréementée pour accueillir 12 enfants par jour ($\pm$ 1 place d'urgence).

Le public accueilli au sein du RPE : des assistantes maternelles accompagnées des enfants qu'elles accueillent et plus ponctuellement des parents ou substitut parental.

Les enfants accueillis ont entre 2 mois et demi et 6 ans.

VII. EXERCICES DE SIMULATION

A. L'EVACUATION ET LE CONFINEMENT

Comment préparer les enfants aux exercices ?

L'objectif est d'aboutir lors de l'exercice, par des entraînements progressifs et réguliers, à la conduite rapide et silencieuse à tenir en cas d'intrusion/attentat. Il s'agit donc d'exercer les enfants par le jeu en les entraînant à se cacher en silence. On veillera aussi à trouver les moyens de calmer les nourrissons pour éviter qu'ils ne crient.

Quelques pistes pour apprendre à ne pas faire de bruit (en fonction de l'âge des enfants) :

- imaginer un geste pour demander le silence, en symbolisant par exemple le poisson ou une télécommande sur laquelle on appuierait sur pause/lecture ;
- chanter des comptines pour apprendre à ne pas faire de bruit (un doigt sur la bouche : chut...) ;
- jouer au roi du silence ;
- effectuer des exercices de relaxation pour apprendre à rester calme.

Quelques pistes pour apprendre à se cacher (en fonction de l'âge des enfants) :

- organiser une course d'orientation en début d'année pour s'appropriier les locaux ;
- organiser des jeux de motricité : courir, sauter, lancer... et se cacher, puis amener la séquence de motricité dans un lieu réduit et ajouter, en dernier, la consigne de silence ;
- dans l'espace extérieur de la crèche : apprendre à regagner rapidement les locaux ;
- jouer avec des cartons pour se cacher ; apprendre à ne pas avoir peur du noir ;
- jouer au chat et à la souris / minuit dans la bergerie (le chat/le loup se promènent dans l'école, les souris/moutons doivent se cacher pour ne pas être attrapés) ;
- jeu des statues : rester immobile, et changer de position au signal donné par l'adulte.

Porter une attention particulière aux enfants présentant un handicap : certains ont de grandes difficultés à être silencieux. Repérer ce qui les apaise : un doudou, une tétine, un jeu (ex : toupie) (source « Sûreté dans les établissements d'accueil du jeune enfant Guide ministériel à l'intention des gestionnaires d'EAJE Avril 2017).

Annexe : Composition du kit



Documents :

- Tableau effectifs vierges
- Plan indiquant les lieux de mise en sûreté
- Numéros des familles

Matériel :

Source Sûreté dans les établissements d'accueil du jeune enfant Guide ministériel à l'intention des gestionnaires d'EAJE avril 2017

Équipements à prévoir dans la salle de mise à l'abri :

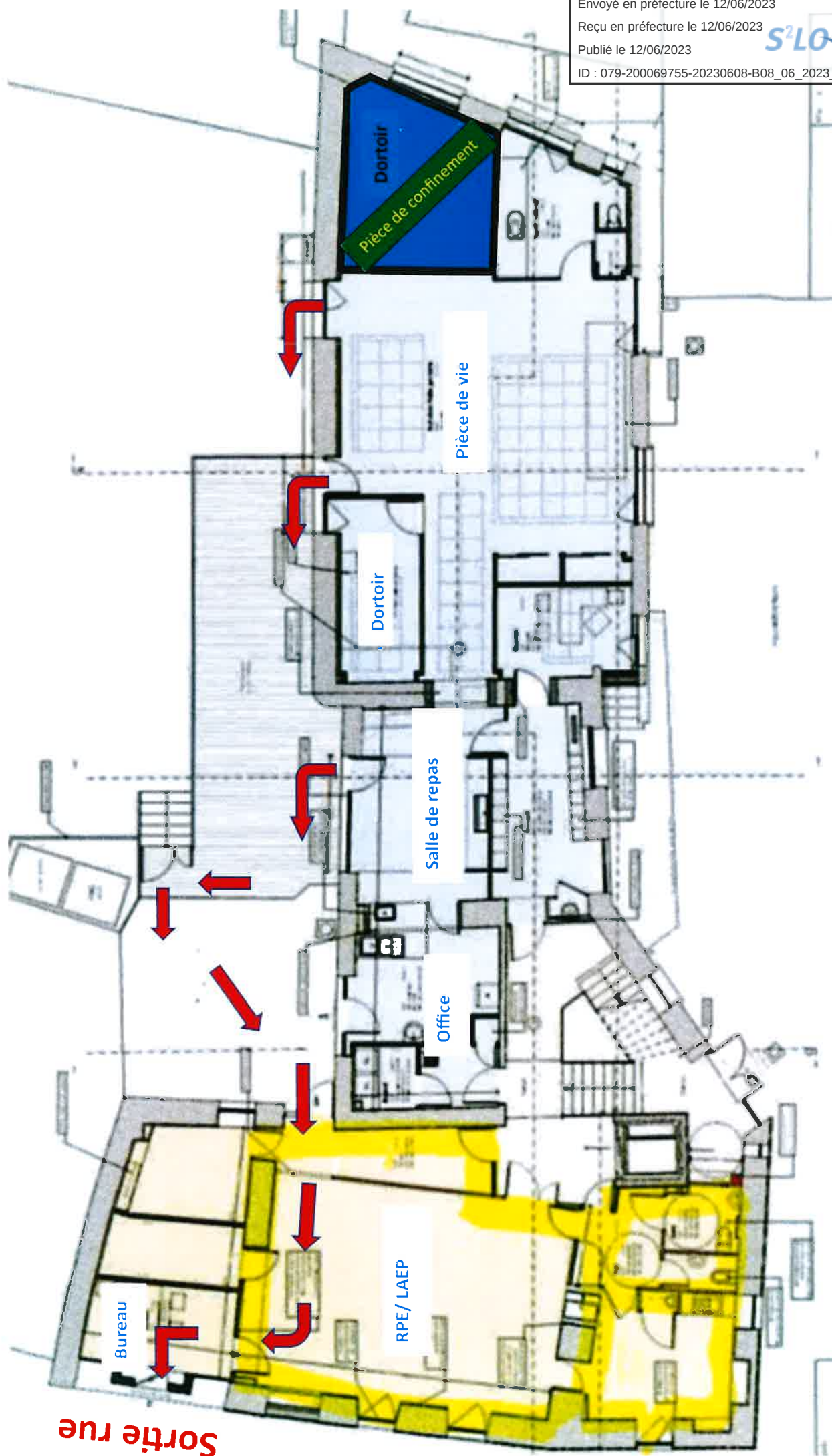
- . Réserves d'eau et de gobelets,
- . Réserves alimentaires (gâteaux secs, compotes, petits pots) et cuillères,
- . Biberons, tétines,
- . Doudou si possible,
- . Changes, couches
- . Poste radio avec piles et écouteurs,
- . Mallette pédagogique (jeux calmes)

En cas de confinement pour un risque sanitaire : ruban adhésif large pour calfeutrer les ouvertures

- Chargeur de téléphone
- Pot ou sac plastique Ok
- Jeux
- Prendre la trousse à pharmacie
- Radio à piles ? ou batterie externe téléphone portable

Vérifier le contenu, les dates tous les 6 mois.

PLANS PARTICULIERS DE MISE EN SURETE DE LA HALTE GARDERIE DE CHEF BOUTONNE



Envoyé en préfecture le 12/06/2023

Reçu en préfecture le 12/06/2023

Publié le 12/06/2023



ID : 079-200069755-20230608-B08_06_2023_02-DE